

PUBLIE LE

18 AVR. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30****N° 1 - 51 / 2012 : SERVICE DES TRANSPORTS URBAINS : CREATION DE CATÉGORIE D'USAGERS****L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Etienne CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43**Votants (titulaires, suppléants votants) : 36**

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012

N° 1 - 51 / 2012 : SERVICE DES TRANSPORTS URBAINS : CREATION DE CATÉGORIE D'USAGERS

Pilote : Transports Urbains

Autres services concernés : Finances et Budget, Communication

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

Le système billettique et la nouvelle grille tarifaire des transports urbains de l'Albigeois sont opérationnels depuis septembre 2011.

La carte Pastel est le support commun sur lequel chaque Autorité Organisatrice de Transports travaillant en partenariat technique (Réseau routier régional, TER, TISSEO, Conseil général de la Haute-Garonne et Conseil Général du Tarn) peut reconnaître ses usagers et charger ses différentes gammes tarifaires (contrats, abonnements ...).

Le conseil communautaire, en sa séance du 15 mars 2011, a délibéré sur la création de 4 catégories de publics :

Catégorie 1 : tout public sans distinction ;

Catégorie 2 : les actifs : salariés (justification d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur) ;

Catégorie 3 : les moins de 26 ans et plus de 65 ans ;

Catégorie 4 : les ayants droit SRU (couverture médicale universelle complémentaire CMUC, aide médicale d'Etat - AME).

Après quelques mois de fonctionnement, il s'avère aujourd'hui nécessaire de compléter la gamme de produits et de créer une catégorie supplémentaire. En effet, l'utilisation de la carte Pastel ne permet plus aux usagers présentant une invalidité égale ou supérieure à 80 % qui bénéficiaient pour certains des conditions tarifaires de la carte âge d'or de l'ancienne grille tarifaire, de pouvoir bénéficier de ces mêmes tarifs. En outre, leurs conditions de revenus ne leur permettent pas de relever de la catégorie ayants droit SRU.

Il est rappelé que les bénéficiaires du service TPMR l'utilisent au tarif unitaire vendu à l'intérieur du véhicule soit 1 euro le voyage.

Par ailleurs, afin de répondre à des contraintes techniques d'utilisation des cartes pastel, il convient également de modifier le mode de chargement de la carte pour les ayants droit SRU et de proposer un chargement de 20 voyages en lieu et place de deux chargements de 10 voyages. Cette modalité ne crée aucune modification dans la grille tarifaire des transports, mais permet simplement de ne pas saturer la carte Pastel par le chargement cumulé de plusieurs titres sociaux.

Enfin, les conditions générales d'utilisation de la carte Pastel précisent que celle-ci peut être délivrée à une personne morale. Je vous propose d'en fixer le cadre en autorisant la création de carte Pastel dont le titulaire peut être une personne morale et sur laquelle ne pourront être chargés que des titres aux conditions tarifaires de la catégorie « tout public ». Cette catégorie permet également d'avoir une validation de plusieurs titres lors de la montée dans le bus ce qui rend possible son utilisation pour un groupe d'usagers.

Je vous propose d'approuver d'une part, la création de la catégorie « Personnes invalides » pour les personnes présentant une invalidité égale ou supérieure à 80 % et de leur appliquer les mêmes conditions tarifaires que la catégorie « moins de 26 ans et plus de 65 ans » soit les possibilités de charger 100 voyages à 20 euros et 200 voyages à 40 euros.

Je vous propose d'autre part de prendre acte de la modification technique des chargements des voyages SRU.

Je vous propose également d'autoriser la création de cartes Pastel dont le titulaire peut être une personne morale et sur lesquelles ne pourront être chargés que des voyages aux conditions tarifaires de la catégorie « tout public ».

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2011 sur l'approbation de la grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2011,

VU la délibération du 20 décembre 2011 relatif au règlement de transport et à l'approbation des conditions générales d'utilisation de la carte Pastel,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 mars 2012

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création de la catégorie « personnes invalides » pour les personnes présentant une invalidité égale ou supérieure à 80 %,

DIT que le tarif TPMR est inchangé à 1 euro le voyage.

DECIDE que la catégorie « personnes invalides » bénéficiera des mêmes conditions tarifaires que la catégorie des « moins de 26 ans et plus de 65 ans ».

DECIDE de la mise en application de cette catégorie et de ses conditions tarifaires à compter du 1^{er} mai 2012,

PREND ACTE de la modification technique du mode de chargement de la carte SRU,

AUTORISE la création de cartes Pastel dont le titulaire est une personne morale et de leurs chargements dans les conditions tarifaires de la catégorie « tout public ».

Pour extrait conforme,

Fait le 10 avril 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

